

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1000

15 avril 2015

SOMMAIRE

Actor General Partner S.à r.l.	47963	Epsilos Beteiligungs S.à r.l.	47957
Advertizing & Business Consulting ABC	47960	EuroMode S.A.	47964
Advisory Technology Ressources S.A.	47989	iFalcon SA	47963
Alliance Gestion S.A.	47960	Kanoba S.A.	48000
Altwies S.A.	47960	LUXEMBOURG INTERNATIONAL	
AMP EUROPE S.A. Safety Engineering Of- fic	47961	HOLDING S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	47982
AmTrust Re Theta	47983	MBERP II (Luxembourg) 2 S.à r.l.	47962
Aquir S.A.	47964	Olimae S.à.r.l.	47965
A. Schulman Holdings S.à.r.l.	47963	Opam Law	47985
Badby Stoke (Care Homes) Property S.à r.l.	47959	Patron Winster S.à r.l.	47959
Chahine Specialized Investment Fund ...	47956	Pilosio Group S.à.r.l.	47973
Compagnie Mobilière S.A.	47956	Pitcairn S.A., SPF	47982
Construmat S.A.	47954	responsAbility Energy Access Fund S.A., SICAV-SIF	47990
Coppe Investment and Services Holding S.A.	47954	sinjos s.à r.l.	47963
Deloitte Touche Tohmatsu	47954	Synergo S.A.	47973
Deloitte Touche Tohmatsu	47954	Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Partici- pations S.C.A.	47969
Divi Holding S.A.	47956	Willowbrook S.A.	47958
Dixit S.A.	47955	Xarato Finance S.A.	47958
D & S Optical S.à r.l.	47957	Xennia S.A.	47957
Duet Trust and Fiduciary Services S.A. ..	47955	Yak and Yeti s.à r.l.	47958
E.F.IM. S.A.	47954	YT Holding S.à r.l.	47958
E.P.A. - Investment Finance AG	47955	Zenoa Holding S.à r.l.	47962

Construmat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 36.966.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015037737/10.

(150042982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Coppe Investment and Services Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 76.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015037739/10.

(150042405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 412.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 60.927.

Les comptes annuels consolidés au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 Mars 2015.

Référence de publication: 2015037772/11.

(150042860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 412.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 60.927.

Les comptes annuels consolidés au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 Mars 2015.

Référence de publication: 2015037773/11.

(150042861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

E.F.IM. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.273.

La convention de Domiciliation concernant la société E.F.IM S.A. ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 18/02/2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015037787/12.

(150042564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Dixit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 166.926.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour: DIXIT S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015037782/14.

(150043275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

E.P.A. - Investment Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 47.599.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2015037788/15.

(150042824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Duet Trust and Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 14.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 89.325.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 janvier 2015

1- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes

L'assemblée générale décide de prolonger le mandat de Messieurs Henry GABAY et Yvon HELL administrateurs, et du commissaire actuellement en fonction et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

2- Démission d'un administrateur

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Dominique DELABY, avec effet au 1^{er} Février 2015.

3- Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Dominique DELABY à compter du 1^{er} février 2015:

- Monsieur Paul François CIERNIAK

Né le 15 août 1963 à Thionville (France)

Demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Il est à noter que l'adresse de VERICOM S.A., commissaire aux comptes est

L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037784/25.

(150042653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Divi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 89.515.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 24 Juin 2014:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés à partir du 24 Juin 2014 jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015, à savoir:

Administrateurs

Noel McCormack - 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
John KLEYNHANS - 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.
Robert Quinn - 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015037781/17.

(150043383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Compagnie Mobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 50.319.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 3 mars 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 mars 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2015037735/18.

(150042917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Chahine Specialized Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 134.906.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 février 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Julien Bernier, François Garcin et Jacques Chahine, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
2. de réélire la firme HRT Révision S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour CHAHINE SPECIALIZED INVESTMENT FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Corinne ALEXANDRE / Pierre BUISSERET

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015037728/19.

(150043026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

D & S Optical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 158.296.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015037747/14.

(150043089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Xennia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 164.122.

EXTRAIT

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, G.T. Fiduciaires S.A. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.03.2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015038324/16.

(150042511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Epsilos Beteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 164.886.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Monsieur David B. Pearson;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.,

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP III Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

4. L'adresse professionnelle de Madame Erica K. Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, est changée comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2015.

Epsilos Beteiligungs S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015037793/24.

(150043188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Xarato Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 144.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XARATO FINANCE S.A.

Référence de publication: 2015038322/10.

(150043326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Yak and Yeti s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 24, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 188.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Medernach, le 02 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015038328/10.

(150043304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Willowbrook S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 79.917.

Les comptes au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015038317/12.

(150042385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

YT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 186.093.

EXTRAIT

Il résulte de plusieurs décisions prises en date du 28.01.2015 que les parts sociales détenues par la société RAINBOW FINANCE S.A., ont été cédées. La nouvelle répartition se fera comme suit:

- 6.545 parts sociales à Monsieur ALESSANDRI Stefano, né à Rome (Italie) le 10 août 1959, et domicilié Balasta Dambis 1A - Riga LV-1048, Lettonie;

- 2.779 parts sociales à Monsieur ALI ALEX Luca, né à Milan (Italie) le 13 mars 1974, et domicilié Via Luigi Porro Lambertenghi, 25, I-20159 Milan, Italie;

- 2.779 parts sociales à Monsieur PHILBEY Warren James, né à Londres (Royaume-Uni) le 05 novembre 1968, et domicilié Via Mosè Bianchi, 14, I-20900 Monza, Italie;

- 247 parts sociales à Monsieur MASTRANGELO Fulvio, né à Naples (Italie) le 06 septembre 1967 et domicilié Corso di Porta Nuova, 15, I-20121 Milan, Italie;

- 150 parts sociales à Monsieur ZETTI Cesare, né à Milan (Italie) le 05 avril 1967 et domicilié Via Mario Pagano, 31/A, I-20145 Milan, Italie.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015038329/22.

(150043306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**Patron Winster S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Badby Stoke (Care Homes) Property S.à r.l.).**

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.225.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Annick Braquet, private employee, residing professionally at L-1319 Luxembourg, 101 rue Cents, as proxyholder on behalf of Sunflower Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 165.905), being the sole shareholder of Badby Stoke (Care Homes) Property S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 190.225), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September, 5th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3157 of October, 29th, 2014, whose articles have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, on December 12th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 233 of January, 29th, 2015.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
 - Modification of the registered name of the company into "Patron Winster S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Badby Stoke (Care Homes) Property S.à r.l. to Patron Winster S.à r.l. and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Winster S.à r.l." (the Company)."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement L-1319 Luxembourg, 101 rue Cents, agissant en vertu d'une procuration de Sunflower Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 165.905), en sa qualité d'associé unique de Badby Stoke (Care Homes) Property S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B190.225), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3157 du 29 octobre 2014, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, en date du 12 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 233 du 29 janvier 2015.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.
2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:
 - Changement du nom de la Société en «Patron Winster S.à r.l.».

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Badby Stoke (Care Homes) Property S.à r.l. en «Patron Winster S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Winster S.à r.l.» (ci-après, la Société).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6136. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015036788/74.

(150042179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Alliance Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLIANCE GESTION S.A.

Référence de publication: 2015038393/10.

(150044056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Altwies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5521 Remich, 1, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 92.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015038395/10.

(150043991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Advertizing & Business Consulting ABC, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.888.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour: Advertizing & Business Consulting ABC

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015038367/14.

(150043562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

AMP EUROPE S.A. Safety Engineering Office, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.099.

L'an deux mille quinze, le deux février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AMP EUROPE S.A. Safety Engineering Office», ayant son siège social à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 16.099, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 567 du 11 juin 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2123 du 27 août 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice Lentz, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Marie-Rose Agop, demeurant à Strasbourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les deux cent vingt (220) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 68.200.-) à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 99.200.-) par l'émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération en espèces par les actionnaires actuels.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 68.200.-) à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS (99.200.- EUR) par l'émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes les actionnaires actuels:

1. Madame Marie-Rose AGOP, psychologue, née à ALEP (Syrie) le 22/01/1955, demeurant à F-67100 Strasbourg, 34, rue Jules Rathgeber, ici présente, déclare souscrire à quatre (4) actions nouvelles.

2. Monsieur Fabrice LENTZ, ingénieur, né à ROCOURT (Belgique) le 25/09/1973, demeurant à L-1911 Luxembourg, 14, rue du Laboratoire, ici présent, déclare souscrire à quatre (4) actions nouvelles.

3. Monsieur Serge PAQUAY, ingénieur, né à OUGREE (Belgique) le 14/10/1955, demeurant à L-8832 Rombach, 7, rue de la Sapinière, dûment représenté, déclare souscrire à quatre-vingt-douze (92) actions nouvelles.

Les cent (100) actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 99.200.-) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.600.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. LENTZ, M.-R. AGOP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3453. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036772/75.

(150041793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Zenoa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.199.200,00.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 169.856.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015037492/10.

(150041640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

MBERP II (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.741.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 23 février 2015 que:

- Monsieur Abdoulie Yorro JALLOW, né à Fajara (La Gambie) le 12 février, 1975, de nationalité britannique, résidant professionnellement 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Séverine LAMBERT, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015038048/17.

(150042933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Actor General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.941.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor General Partner S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015037534/11.

(150043105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

A. Schulman Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 189.667.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 103.028.

Par résolutions circulaires signées en date du 23 février 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015037523/13.

(150042854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

sinjos s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 92A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.340.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015037522/14.

(150043086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

iFalcon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 165.285.

EXTRAIT

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, G.T. Fiduciaires S.A. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.03.2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015037521/16.

(150042509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Aquir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.712.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 mars 2015 que Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec adresse professionnelle à L -2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Nicolas SCHAEFFER, décédé.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2015037604/15.

(150042791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

EuroMode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 176.414.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le cinq février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «EuroMode S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 176414,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Lecuit de résidence à Mersch, le 2 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1308, du 3 juin 2013, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 11 avril 2014, publié audit Mémorial C, numéro 1688, du 1^{er} juillet 2014.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 10 septembre 2014, publié audit Mémorial C, numéro 3241 du 4 novembre 2014.

L'assemblée est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Madame Carina RODRIGUES, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch;

L'assemblée décide à l'unanimité de se dispenser de la nomination d'un secrétaire et scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur.
2. Dissolution de la société avec effet immédiat.
3. Liquidation de la société aux droits de parties préalablement à la signature des présentes.
4. Décharge à donner avec effet immédiat au liquidateur pour l'exécution de son mandat.
5. Fixation du lieu de conservation des documents sociaux.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal avec lequel elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport du liquidateur est présenté et expliqué à l'assemblée.
- 2) L'assemblée générale approuve le rapport du liquidateur soumis à l'Assemblée et lui confère pleine et entière décharge.
- 3) L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et la société définitivement dissoute à partir d'aujourd'hui.
- 4) Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
- 5) L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,00 €.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carina RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 6 février 2015. Relation: DAC/2015/2174. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015036288/71.

(150041080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Olimae S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 194.985.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Sébastien LECAILLET, directeur de sociétés, né le 8 mars 1978 à Epinay Sur Seine (France), demeurant Notweg 10, NL-Bergen 1861 JL (Pays-Bas).

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Stéphane ALLART, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "OLIMAE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (Douze mille cent Euros), divisé en 12.500 (Douze mille cinq cent) parts sociales de 1,- EUR (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «gérants de catégorie A» et «gérants de catégorie B».

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si un seul gérant est nommé, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants, ou le cas échéant, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance par écrit par un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les statuts et les dispositions légales.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque-soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les décisions des associés, résultent au choix du Conseil de Gérance, d'une assemblée générale, d'une consultation écrite ou du consentement de tous les associés exprimé dans un acte, le tout en conformité avec les dispositions légales. Toutefois, la réunion d'une assemblée est obligatoire pour statuer sur l'approbation des comptes de chaque exercice social ou la réduction du capital social.

Chaque gérant, qu'il soit de catégorie A ou de catégorie B, peut seul convoquer une assemblée générale.

Les assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La convocation est faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chacun des associés, à son dernier domicile connu, huit (8) jours au moins avant la date de la réunion.

Cette lettre contient l'ordre du jour de l'assemblée arrêté par l'auteur de la convocation.

Toute délibération de l'assemblée est constatée par un procès verbal contenant les mentions réglementaires, établi et signé par le ou les gérants et, le cas échéant, par le président de séance.

Dans le cas où il n'est pas établi de feuille de présence, le procès-verbal doit être signé par tous les associés.

Seules sont mises en délibération les questions figurant à l'ordre du jour.

En cas de consultation écrite, la gérance adresse à chaque associé, à son dernier domicile connu, par lettre simple, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés.

Les associés disposent d'un délai de quinze jours à compter de la date de réception du projet de résolutions pour émettre leur vote par écrit, le vote étant, pour chaque résolution, formulé par les mots «oui» ou «non».

La réponse est adressée à l'auteur de la consultation par lettre recommandée. Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme s'étant abstenu.

Lorsque les décisions résultent du consentement de tous les associés exprimé dans un acte, celui-ci doit comporter les noms de tous les associés et la signature de chacun d'eux. Cet acte est établi sur le registre des procès-verbaux.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le boni de liquidation résultant de la valorisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été arrêtés, les 12.500 (Douze mille cent) parts sociales de la société ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Sébastien LECAILLET, prénommé, souscrit les 12.500 (Douze mille cinq cent) parts sociales et les libère moyennant un double apport en nature consistant

- en 149 (cent quarante-neuf) parts sociales de catégorie C, sans désignation de valeur nominale, émises dans la société L.G.B. S.à r.l.» (ci-après «LGB»), une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 45, Avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg, au capital souscrit de 15.200 EUR,(Quinze mille deux cent Euros), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.054, cet apport étant évalué à au moins 1.640 EUR (mille six cent quarante Euros),

- en 40 (quarante) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) émises dans la société LECAILLET SCI, une société civile immobilière, ayant son siège social au 4074 Route d'Annecy, F - 74210 Doussard, au capital souscrit de 1.000 EUR (mille Euros), cet apport étant évalué à au moins 400 EUR (quatre cents Euros).

(ci-après ensemble dénommés les «Parts»), et par un versement en numéraire de EUR 10.860,- (dix mille huit cent soixante Euros) de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les Parts apportées sont évaluées à au moins 2.040,- EUR (Deux mille quarante Euros), cette évaluation correspondant au pair comptable des parts L.G.B. S.à R.L. apportées, et à la valeur nominale des parts Lecaillet SCI apportées.

Preuve de l'existence et réalisation effective de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces Parts a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés concernées, leur bilan récent et une déclaration émise par les gérants de la Société attestant le nombre actuel de parts, leur appartenance et leur valeur.

Monsieur Sébastien Lecaillet, prénommé, apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que les Parts apportées sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces Parts, lequel se fait avec l'accord unanime de tous les associés de la société LGB S.à R.L. et Lecaillet SCI, n'est contraire à aucune disposition des statuts de LGB S.à R.L. et Lecaillet SCI et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces Parts en faveur de la Société, que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert des Parts en faveur de «OLIMAE S.à r.l.» seront menées à bien dans les meilleurs délais, afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

La documentation relative à la transmission réelle et inconditionnelle des éléments constituant le patrimoine apporté est estimée probante et suffisante et l'apport est considéré comme effectivement réalisé.

Déclaration du fondateur sur la plus-value

Le fondateur déclare par son mandataire, que concernant l'apport en nature de ces parts sociales, que l'imposition de la plus-value antérieurement reportée en application des dispositions des articles 92 B, 160 I Ter et 41 Quart Decies de l'annexe III du Code Général des Impôts est reportée de plein droit au moment où s'opérera la cession, le rachat, le remboursement ou l'annulation des nouveaux titres reçus, en contrepartie des présents apports, au sein du capital social de la Société LGB S.à r.l., le tout en application des dispositions du droit français.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 1.280,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants, nommés pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sébastien LECAILLET, directeur de sociétés, né le 8 mars 1978 à Epinay Sur Seine (France), demeurant au Notweg 10, NL - Bergen 1861 JL (Pays-Bas), gérant de catégorie A;
- Monsieur Stéphane ALLART, expert-comptable, né le 19 février 1981, résidant professionnellement au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 Novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de catégorie B

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Stéphane ALLART, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 février 2015. Relation GAC/2015/1456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015036540/220.

(150041091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 146.789.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), having its registered office at 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, a notary residing in Sanem, on 16 June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations C (the "Memorial C") number 1372 of 16 July 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.789 (the "Company").

The Meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, employee, professionally residing at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, employee, professionally residing at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to act that:

I. The name of the shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxy-holders of the shareholders represented and by the members of the Meeting. The list and the proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons, the members of the bureau and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that the 15,506 (fifteen thousand five hundred and six) class A shares, the 15,508 (fifteen thousand five hundred and four) class B shares, the class C share and the 2 (two) class D shares of the Company, all with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to the shareholders present or represented.

III. The shareholders represented as stated above declare having had full knowledge of the agenda of the Meeting so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2 (two Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 31,017 (thirty-one thousand and seventeen Euro) to EUR 31,019 (thirty-one thousand nineteen Euro) by the issuance of 2 (two) new class D shares, subject to the payment of a share premium, such share premium will be designated as attaching to the new class D shares issued under this increase of share capital, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by the contributor of the new class D shares by way of contribution in cash;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders of the Company waive their right to the prior notice of the current Meeting. The shareholders of the Company acknowledge being sufficiently informed on the agenda of the Meeting and consider the Meeting validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2 (two Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,017 (thirty-one thousand and seventeen Euro) to EUR 31,019 (thirty-one thousand nineteen Euro) by the issuance of 2 (two) new class D shares (the "New Shares"), with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The issuance of the New Shares is subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 115,744,960.10 (one hundred fifteen million seven hundred forty-four thousand nine hundred sixty Euro and ten cents) (the "Share Premium"), such Share Premium being allocated to a specific share premium account exclusively reserved to the benefit of the holder of the New Shares, the whole to be fully paid up through a contribution in cash as described below (the "Contribution").

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the contributor of the New Shares and of the Share Premium through the Contribution.

Interventions - Subscriptions - Payment

Thereupon intervenes:

- Wedco Global Ventures LLP, a limited liability partnership formed under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, London, W6 9PE, United Kingdom, acting as general partner of Wedco Global Ventures Three LP, a limited partnership formed under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, London, W6 9PE, United Kingdom (the "Contributor"), hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, and declares to subscribe to the New Class D Shares. The issue of the New Class D Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the contributor through a contribution in cash in an amount of EUR 115,744,962.10 (one hundred fifteen million seven hundred forty-four thousand nine hundred sixty-two Euro and ten cents) which is the EUR approximate equivalent of USD 137,710,000 (one hundred thirty-seven million seven hundred ten thousand United States Dollars).

Evidence of the Contributions' existence

The amount of EUR 115,744,962.10 (one hundred fifteen million seven hundred forty-four thousand nine hundred sixty-two Euro and ten cents) is at the disposal of the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand nineteen Euro (EUR 31,019) divided into fifteen thousand five hundred six (15,506) class A shares (the "Class A Shares"), fifteen thousand five hundred eight (15,508) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company, and one (1) class C share (the "Class C Share") and four (4) class D shares (the "Class D Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires). Each issued share of each class has a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and is fully paid up.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about 7,000 euro.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social sis au 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1372 du 16 juillet 2009, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.789 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne en qualité de secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée nomme en tant que scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Le nom des actionnaires ainsi que le nombre d'actions détenues par ceux-ci figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres de l'Assemblée. La liste et les procurations, signées ne varietur par les personnes comparantes, les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que les 15.506 (quinze mille cinq cent six) actions de catégorie A, les 15.508 (quinze mille cinq cent huit) actions de catégorie B, l'unique action de catégorie C de la Société et les deux actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement se prononcer sur les points à l'ordre du jour connus des actionnaires présents ou représentés.

III. Les actionnaires représentés tel que décrit ci-dessus déclarent avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 EUR (deux Euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.017 EUR (trente-et-un mille dix-sept Euros) à 31.019 EUR (trente-et-un mille dix-neuf Euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles actions de catégorie D, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) moyennant le paiement d'une prime d'émission, cette prime d'émission sera désignée comme attachée aux nouvelles actions de catégorie D émises lors de la présente augmentation de capital social, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en numéraire;
3. Souscription et paiement par l'apporteur de nouvelles actions de catégorie D par voie d'apport en numéraire;
4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les associés de la Société renoncent à leur droit de convocation préalable afférent à la présente Assemblée. Les associés de la Société reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée valablement convoqués et, en conséquence, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des associés de la Société dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 EUR (deux Euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.017 EUR (trente-et-un mille dix-sept Euros) à 31.019 EUR (trente-et-un mille dix-neuf Euros) par l'émission de: 2 (deux) actions de la catégorie D (les «Nouvelles Actions») d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune. L'émission des Nouvelles Actions est soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 115.744.960,10 EUR (cent quinze millions sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante euros et dix centimes) (la «Prime d'Emission»), laquelle Prime d'Emission sera allouée à un compte de prime d'émission spécifique réservé au profit du détenteur des Nouvelles Actions, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en numéraire tel que décrit ci-dessous (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur (tel que défini ci-dessous) des Nouvelles Actions et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Interventions - Souscriptions - Paiement

Intervient alors:

- Wedco Global Ventures LLP, un partnership à responsabilité limitée ("limited liability partnership") constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son principal établissement sis 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres, W6 9PE, Royaume-Uni, agissant en qualité d'associé commandité de Wedco Global Ventures Three LP, un partnership ("limited partnership") constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son principal établissement sis 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres, W6 9PE, Royaume-Uni (l'«Apporteur»), ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions de Catégorie D. L'émission des Nouvelles Actions est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Actions et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par le l'Apporteur au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 115.744.962,10 EUR (cent quinze millions sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-deux euros et dix centimes) représentant approximativement l'équivalent en euros de 137.710.00 USD (cent trente-sept millions sept cent dix mille euros).

Preuve de l'existence des Apports

Le montant de 115.744.962,10 EUR (cent quinze millions sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-deux euros et dix centimes) a été mis à la disposition de la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions et déclarations précédentes, et l'Apport ayant été réalisé, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis est fixé à trente et un mille dix-neuf euros (31.019,- EUR) représenté par quinze mille cinq cent six (15.506) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et quinze mille cinq cent huit (15.508) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui doivent être détenues par les associés commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société, et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C»)

et quatre (4) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D») qui doivent être détenues par les associés commanditaires. Chaque action émise de chaque catégorie a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à 7.000 euros.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015036693/202.

(150041391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Synergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 65.664.

Il résulte des actes de la Société que:

La société ComCo S.A. enregistrée au RCSL sous le nr B 112.813 dont le siège social est au 68, Rue de Koerich 8437 Steinfort a fusionné en date du 30 décembre 2014 avec la société HRT REVISION S.A. (RCSL B51.238), dont le siège social est au 163, Rue du Kiem 8030 Strassen, société absorbante, qui a repris à la date du 30.12.2014.

Le mandat de commissaire aux comptes de HRT REVISION S.A. aura pour échéance la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015038244/16.

(150042705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pilosio Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 194.999.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of February.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Polo Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B180379, and with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Mrs Christine BOURG, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Pilosio Group S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

2.4. In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is to hold participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3. The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.4. The Company may also act as statutory manager and/or general partner with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

3.5. An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at two million two hundred thousand euro (EUR 2,200,000.-), represented by two million two hundred thousand (2,200,000) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), all fully subscribed and entirely paid up.

5.2. The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares of the Company are in registered form.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.3. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.4. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

6.5. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3. No shareholder may transfer by way of sale, exchange, assignment, pledge, other security interest, gift or other disposal, including, inter alia, by way of merger, demerger, contribution of all or part of assets or of a division (all of which acts shall be deemed included in the term «transfer» as used in these Articles, unless otherwise specified) any or all of its shares, or any right or interest therein unless (i) such transfer is entered in the register of shares, (ii) is made in accordance with any applicable laws, the present Articles and any agreements between shareholders from time to time.

7.4. If one or more shareholders holding eighty per cent (80%) or more of the share capital of the Company (the “Majority Shareholder(s)”) at any time receive(s) an offer (the “Offer”) from any person (the “Offeror”) which it/they shall wish to accept in relation to all of its/their shares in the Company (the “Shares”) then the Majority Shareholder(s) shall following receipt of such Offer be entitled (but not obliged) to give notice (the “Drag Along Notice”) of such Offer in writing to the Company and each of the other shareholders of the Company (i) specifying the name of the Offeror, the terms of the Offer and the number of Offer Shares which are the subject of the Offer and (ii) requiring the other shareholders to accept the Offer in respect of all their shares and transfer such shares to the Offeror no later than 14 days following the date of the Drag Along Notice. Each shareholder shall accept the Offer in respect of, and shall transfer, all of its shares within 14 days after the Drag Along Notice and shall execute and deliver such documents and perform such acts as the Majority Shareholder(s) and/or the Company may require in relation to the Offer.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1. The general meeting of shareholders (the “General Meeting”) is vested with the powers expressly reserved to it by law and by the Articles.

8.2. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he/she/it owns.

8.3. In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the General Meeting may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4. In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the General Meeting under the provisions of section XII of the Law and by the Articles. In such case, any reference made herein to the “General Meeting” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Quorum and Vote.

9.1. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

9.2. Save for a higher majority provided in the Articles or by Law or any agreements between shareholders from time to time, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 10. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 11. Amendments of the Articles. Any amendment of the Articles requires the approval of three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholder (s), which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholder(s).

In case there are several managers, these shall be either of Class A or Class B.

Art. 13. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the “Board”).

13.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

13.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act when the majority of its members, including at least a majority of the Class A managers and one Class B manager, is physically present or duly represented. Resolutions of the Board are validly taken only by the majority of the votes of the managers present or represented including at least a majority of the Class A managers present or represented and one Class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by (i) the secretary of the meeting and the chairman (who must be a manager) as nominated at the meeting or by (ii) any two managers being present or represented at the meeting.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) The General Meeting may appoint one or more persons to attend the meetings of the Board as observer(s). Once the appointment of such observer(s) has been communicated to the Board, the observer(s) shall be given written notice of any meeting of the Board and they are authorised (but not obliged) to attend any of these meetings.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. A copy of all circular resolutions shall be addressed to the observer(s) appointed in accordance with the previous paragraph.

13.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any one class A manager and any one class B manager or by the joint or single signatures of any persons to whom signatory power has been validly delegated in accordance with the articles 13.1. (ii) or 13.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 14. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 15. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1) of January of each year and shall end on the thirty-first (31) of December of the same year.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

17.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

17.3. Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

17.4. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

17.5. The General Meeting shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, the Articles and any agreements between shareholders from time to time.

Art. 18. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

18.1. The Board may decide to pay interim dividends in compliance with the legal provisions.

18.2. Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law, the Articles and any agreements between shareholders from time to time.

G. Liquidation

Art. 19. Liquidation.

19.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the Law, the Articles and any agreements between shareholders from time to time.

H. Final clause - Governing law

Art. 20. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The two million two hundred thousand (2,200,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Polo Holdings S.à r.l., above named.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of two million two hundred thousand euro (EUR 2,200,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand two hundred Euro (EUR 3,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as class A managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Dimitri Holderbach, born on 29th October 1974 in Woippy (France), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

- Mr Flavio Marzona, born on 09th August 1971 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2) The following persons are appointed as class B managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Michael Tose, born on 27th December 1972 in Johannesburg (South Africa), residing at 36, St Elmo Road, W12 9DX London (UK); and

- Mr Andrea Frecchiami, born on 23rd August 1969 in Milan (Italy), residing at 12, Riva Antonio Caccia, 6900 Lugano, Ticino, Switzerland.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour de février.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Polo Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B180379 et ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ici représentée par Madame Christine BOURG, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Pilosio Group S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil (tel que défini ci-après). Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

2.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil.

2.4 Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3. Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.4. La Société peut également agir en tant que gérant et/ou associé commandité de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

3.5. La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société s'élève à deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000,-), représenté par deux millions deux cent mille (2.200.000) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le montant du capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (le cas échéant) adoptée conformément aux conditions requises dans le cadre de l'amendement des Articles.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.3. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il tient.

6.5. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à l'égard du surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1. Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Aucun associé ne peut transférer par vente, échange, cession, gage, autre sûreté, donation ou autre disposition, en ce compris, entre autre, par fusion, scission, apport de tout ou partie d'avoirs ou par une division (tous ces actes seront réputés inclus dans le terme «transfert» tel qu'utilisé dans ces Statuts, sauf indication contraire) certaines ou toutes ses parts sociales, ou un droit ou intérêt à cet égard sauf (1) si le transfert est inséré dans le registre des parts sociales, (ii) est effectuée conformément à toute loi applicable, les présents Statuts et tout accord entre les associés de temps à autre.

7.4. Si un ou plusieurs associés détenant quatre-vingts pourcent (80%) ou plus des parts sociales de la Société (le(s) «Associé(s) Majoritaire(s)») à tout moment reçoive(nt) une offre (l'«Offre») d'une personne (l'«Offrant») qu'il/ils désire(nt) accepter en rapport avec toutes ses/leurs parts sociales dans la Société (les «Parts Sociales»), le(s) Associé(s) Majoritaire(s) suite à la réception d'une telle Offre sera/seront autorisé(s) (mais pas obligé(s)) à donner notice (la «Notice») d'une telle Offre par écrit à la Société et chacun des autres associés de la Société (i) spécifiant le nom de l'Offrant, les conditions de l'Offre et le nombre de Parts Sociales qui sont l'objet de l'Offre et (ii) demandant aux autres associés d'accepter l'Offre en rapport avec toutes leurs parts sociales et de transférer ces parts sociales à l'Offrant pas plus tard que 14 jours suivant la date de la Notice. Chaque associé acceptera l'Offre en rapport avec et transférera toutes ses parts sociales pas plus tard que 14 jours suivant la date de la Notice et signera et délivrera tous documents et accomplira tous actes que le(s) Associé(s) Majoritaire(s) et/ou la Société peuvent exiger en rapport avec l'Offre.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1. L'assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les Statuts.

8.2. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il/elle détient.

8.3. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'Assemblée Générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Quorum et Vote.

9.1. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

9.2. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les Statuts ou la Loi ou tout accord entre les associés de temps à autre, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recom-

mandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 10. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 11. Modification des Statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par une résolution des associé(s), laquelle détermine la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s).

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans juste motif) par une résolution des associé(s).

En cas de pluralité de gérants, ils sont nommés "gérants de Classe A" ou "gérants de Classe B".

Art. 13. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»).

13.1. Les pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limites peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

13.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixes dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres, comprenant nécessairement au moins une majorité des gérants de Classe A et un gérant de Classe B, sont physiquement présents ou dûment représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées seulement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés y inclus au moins une majorité des gérants de Classe A présents ou représentés et un gérant de Classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par (i) le secrétaire de la réunion et le président (qui doit être un gérant) tel que désigné lors de la réunion ou par (ii) deux gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) L'Assemblée Générale peut nommer une ou plusieurs personnes qui assistent aux réunions du Conseil en qualité d'observateur(s). Une fois que la nomination d'un/de tels observateur(s) a été communiquée au Conseil, le/les observateur(s) doit/doivent être préalablement prévenu(s) par écrit de la tenue de toute réunion du Conseil et ils sont autorisés (mais pas obligés) d'assister à toutes ces réunions.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

13.3. Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant de Classe A et du gérant de Classe B ou par les signatures conjointes ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 13.1. (ii) and 13. 3(ii) des Statuts

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 14. Si la Société est géré par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 17. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

17.1. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

17.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à 1a réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.3. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

17.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

17.5. Sur proposition du conseil de gérance, l'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux Statuts et toutes conventions entre les associés de temps en temps.

Art. 18. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

18.1. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

18.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi, les Statuts et les accords entre associés de temps à autre.

G. Liquidation

Art. 19. Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

19.2. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément aux règles de l'article 5 et aux accords entre associés de temps à autre.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 20. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Souscription et libération

Les deux millions deux cent mille (2.200.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société ont été souscrites par Polo Holdings S.à r.l., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de deux millions deux cents mille euros (EUR 2.200.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dimitri Holderbach, né le 29 octobre 1974 à Woippy (France), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

- Monsieur Flavio Marzona, né le 09 août 1971 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

1) Sont nommés gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael Tose, né le 27 décembre 1972 à Johannesburg (Afrique du Sud), avec adresse au 36, St Elmo Road, W12 9DX Londres, Grande-Bretagne; et

- Monsieur Andrea Frecchiami, né le 23 août 1969 à Milan (Italie), avec adresse au Riva Antonio Caccia 12, 6900 Lugano, Ticino, Suisse.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Plébiscite, L- 2341 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BOURG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015036557/473.

(150041342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.169.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2015.

Pour: LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015038016/15.

(150043037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pitcairn S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.794.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 février 2015, la société G.T. Fiduciaires, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à.r.l., démissionnaire.

Monsieur Charles Altwies, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de G.T. Fiduciaires S.A., démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés et se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015037330/18.

(150042327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

AmTrust Re Theta, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 51.854.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.
Before, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company “AmTrust Re Theta”, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, incorporated under the name of SOCARE, by a deed enacted by Me Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg on 17th July 1995, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 dated 13 October 1995, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 51854 (“The Company”).

The meeting was presided by Mr. Régis GALIOTTO, notary’s clerk, residing professionally in Luxembourg

The Chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter, notary’s clerk, residing professionally in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, private employee, residing professionally in Luxembourg

The bureau of the meeting having thus have been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of ten million five hundred thousand United States Dollars of America (USD 10,500,000.-) from its present amount of seven million two hundred ninety-seven thousand four hundred seventy-nine point sixty-six United States Dollars of America (USD 7,297,479.66) represented by one hundred thousand (100,000) shares to seventeen million seven hundred ninety-seven thousand four hundred seventy-nine point sixty-six United States Dollars of America (17,797,479.66) without issuing new shares, but by increasing the intrinsic value of the shares.

2. Subscription and liberation.

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- As it appears from the attendance list, all the one hundred thousand (100,000) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of ten million five hundred thousand United States Dollars of America (USD 10,500,000.-) from its present amount of seven million two hundred ninety-seven thousand four hundred seventy-nine point sixty-six United States Dollars of America (USD 7,297,479.66) represented by one hundred thousand (100,000) shares to seventeen million seven hundred ninety-seven thousand four hundred seventy-nine point sixty-six United States Dollars of America (17,797,479.66) without issuing new shares, but by increasing the intrinsic value of the shares.

Second resolution

It is stated that the full payment of the above realised increase of capital has been done by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the sum of ten million five hundred thousand United States Dollars of America (USD 10,500,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who states it.

Third resolution

The general meeting decides consequently to amend Article 5 of the Articles of Incorporation will henceforth have the following wording:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the company is set at seventeen million seven hundred ninety-seven thousand four hundred seventy-nine point sixty-six United States Dollars of America (17,797,479.66 USD) divided into hundred thousand (100,000) shares, without nominal value, which have been entirely paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately four thousand eight hundred Euros (4,800.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AmTrust Re Theta», une société anonyme avec siège social à 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg constituée sous la dénomination sociale de SOCARE, suivant acte reçu par Me Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 525 du 13 octobre 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 51854 (la «Société») (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de M. Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mme Solange WOLTER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constituée, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de dix millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.500.000.-USD) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de sept millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf virgule soixante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (7.297.479,66 USD) représenté par cent mille (100.0000) actions à dix-sept millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf virgule soixante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (17.797.479,66 USD) sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital précitée.

4. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les cent mille (100,000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de dix millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.500.000.- USD) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de sept millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf virgule soixante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (7.297.479,66 USD) représenté par cent mille (100.000) actions à dix-sept millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf virgule soixante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (17.797.479,66 USD) sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable.

Deuxième résolution

Il est constaté que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'Actionnaire Unique moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de dix millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.500.000.- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire qui le constate.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'assemblée générale décide modifier en conséquence l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf virgule soixante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (17.797.479,66 USD) divisé en cent mille (100,000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille huit cents Euros (4.800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux membres du bureau connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, V. COQUILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/301. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036154/131.

(150041171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Opam Law, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 194.983.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Tatjana Andoljsek, LL.M. MBA, (odvetnica), avocat exerçant sous son titre d'origine (liste IV du Tableau de l'Ordre), ayant son adresse professionnelle au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») et la loi du 10 août 1991 sur l'exercice de la profession d'avocat telle que modifiée (la «Loi de 1991»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat.

La Société ne pourra accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats.

La Société pourra également effectuer toutes les opérations financières, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et de nature à favoriser son extension et son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «OPAM LAW».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

Toute émission ou cession de parts sociales ne pourra être faite qu'à un avocat inscrit à un ordre ou à une organisation représentant l'autorité compétente d'un état membre de l'Union Européenne. En accord avec les dispositions de la Loi de 1991, l'émission ou la cession pourra intervenir à un avocat inscrit à un ordre ou à une organisation représentant l'autorité professionnelle d'un état non membre de l'union Européenne.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

En cas de décès d'un associé, la Société continuera entre les associés survivants et les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé ou, le cas échéant, le conjoint survivant, sous réserve de leur agrément par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales appartenant aux survivants.

Les héritiers, ayants droit ou le conjoint survivant ne remplissant pas les conditions pour exercer la profession d'avocat au sein de la Société devront céder leurs parts aux associés survivants, conformément aux dispositions du présent article 8, dans le délai de trois mois à compter de l'événement leur ayant donné vocation à être associés. Ce délai expiré, la Société peut, nonobstant leur opposition, décider de les racheter à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi.

En cas de décès de l'associé unique, les parts sociales pourront être librement transférées par les héritiers, ayants droit ou le conjoint survivant à un avocat inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats.

Tous les droits rattachés aux parts sociales de l'associé décédé seront suspendus d'office à dater du décès jusqu'à régularisation conformément aux dispositions légales et statutaires.

Art. 9. Cessation d'activité, Retrait d'un associé. Tout associé peut cesser son activité à condition d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, six (6) mois à l'avance.

La cessation d'activité emporte de plein droit la perte de la qualité d'associé. Les parts sociales de l'associé retrayant seront soit rachetées par un ou plusieurs associé(s), soit par un acquéreur agréé dans les conditions de l'article 8. S'il n'est pas trouvé de cessionnaire, la Société rachètera les parts sociales de l'associé retrayant, à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Exclusion, Suspension. Tout associé exerçant sa profession au sein de la Société peut être exclu lorsqu'il est frappé d'une mesure disciplinaire entraînant une interdiction d'exercice professionnel d'une durée égale ou supérieur à 6 mois.

L'exclusion est décidée par les associés statuant à la majorité des trois quarts des parts sociales, cette majorité étant calculée sans prendre en compte l'associé exclu.

Les parts sociales de l'associé exclu seront rachetées par les autres associés ou par un cessionnaire agréé dans les conditions de l'article 8. A défaut, elles seront acquises par la Société à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 11. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants doivent obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant la majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 13. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout

moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 17. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 23. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi et à la Loi de 1991

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par Maître Tatjana Andoljsek, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents (EUR 1.400,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant unique et gérant exécutif de la Société:
 - Maître Tatjana Andoljsek, LLM MBA, (odvetnica), avocat exerçant sous son titre d'origine (liste IV du Tableau de l'Ordre), ayant son adresse professionnelle au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.La durée du mandat du gérant unique est illimitée.
3. Déterminer l'adresse du siège social au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Andoljsek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. Relation: 2LAC/2015/4143. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036541/225.

(150040416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Advisory Technology Ressources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 92.153.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 05 mars 2015, il a été décidé les résolutions suivantes:

- révocation des deux administrateurs Estoria SA et Drazan SA
- confirmation du mandat d'administrateur de Mr. Pranzetti
- mandat d'administrateur-délégué donné à Mr. Pranzetti né le 10/05/1950 à F-Piennes, et demeurant à 14 route Principale L-7450-Lintgen
- confirmation du mandat de Schemsy SA, commissaire aux comptes.
- de fait Monsieur Bernard Pranzetti est administrateur et administrateur-délégué-unique de la société avec pouvoir d'engager seul la société

Prorogation des mandats pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037586/18.

(150043252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

responsAbility Energy Access Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 195.014.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

responsAbility Investments AG, a stock corporation duly organised and existing under the law of Switzerland, which is registered at the Swiss Federal Commercial Registry Office under number CHE-110.061.297 and whose registered office is at Josefstrasse 59, 8005 Zürich, Switzerland;

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in on 24 February 2015;

The said proxy initialled ne varietur by the appearing party and the Notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg public limited company ("société anonyme") with variable capital, qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I - Form, Term, Object, Registered office

Art. 1. Name and form. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "responsAbility Energy Access Fund S.A., SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in securities of all kinds, undertakings for collective investment as well as any other permissible assets, with a view to spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of the management thereof.

The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law of 13 February 2007"), as such law may be amended, supplemented or rescinded from time to time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company shall be in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of directors.

If the board of directors considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office's normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II - Capital

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total value of the net assets of the Company. The minimum share capital of the Company cannot be lower than the level provided for by the Law of 13 February 2007. Such minimum share capital must be reached within a period of twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under Luxembourg law. Upon incorporation, the initial share capital of the Company was of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) fully paid-up represented by one thousand (1,000.-) shares of no nominal value with an initial par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-).

Art. 6. Capital variation. The share capital of the Company shall vary, without any amendment to the articles of incorporation, as a result of the Company issuing new shares or redeeming its shares.

Chapter III - Shares

Art. 7. Form of shares. The shares of the Company may be issued in registered form only and are exclusively restricted to institutional, professional and/or well-informed investors within the meaning of article 2 of the Law of 13 February 2007.

All shares of the shall be registered in the register of shareholders kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amounts paid.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the board of directors may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such share(s).

The board of directors may decide to issue fractional shares up to three decimals of a share. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.

Art. 8. Classes of shares. The shares of the Company are reserved to institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the Law of 13 February 2007 and the Company will refuse to issue shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the said law.

The Company may decide to issue one or more classes of shares for the Company. Each class of shares may differ from the other classes with respect to its cost structure, the initial investment required or the currency in which the net asset value is expressed or any other feature. There may be capitalisation and distribution shares.

Whenever dividends are distributed on distribution shares, the portion of net assets of the class of shares to be allotted to all distribution shares shall subsequently be reduced by an amount equal to the amounts of the dividends distributed, thus leading to a reduction in the percentage of net assets allotted to all distribution shares, whereas the portion of net assets allotted to all capitalisation shares shall remain the same.

The Company may, in the future, offer new classes of shares without approval of the shareholders. Such new classes of shares may be issued on terms and conditions that differ from the existing classes of shares, including, without limitation, the amount of the management fee attributable to those shares, and other rights relating to liquidity of shares. In such a case, the issuing documents of the Company shall be updated accordingly.

The board of directors may decide not to issue or to cease issuing classes of shares, series, types or sub-types of shares.

The board of directors will adopt such provisions as necessary to ensure that any preferential treatment accorded by the Company, or the AIFM with respect to the Company (as this term is defined in article 21 below), to a shareholder will not result in an overall material disadvantage to other shareholders, as further disclosed in the Company's issuing documents.

Art. 9. Issue of shares. Subject to the provisions of the Law of 13 February 2007, the board of directors is authorised without limitation to issue in several classes of shares an unlimited number of shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Company may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the Company may, in particular, decide that shares of any class of shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the issuing documents of the Company.

In addition to the restrictions concerning the eligibility of investors as foreseen by the Law of 13 February 2007, the Company may determine any other subscription conditions such as the minimum amount of subscriptions/commitments, the minimum amount of the aggregate net asset value of the shares of a class of shares to be initially subscribed, the minimum amount of any additional shares to be issued, the application of default interest payments on shares subscribed

and unpaid when due, restrictions on the ownership of shares and the minimum amount of any holding of shares. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the issuing documents of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the board of directors and reflected in the issuing documents of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Company and reflected in the issuing documents of the Company.

The Company may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Company shall not issue shares as consideration for a contribution in kind of assets.

Art. 10. Redemption. The Company shall determine whether shareholders of any particular class of shares may request the redemption of all or part of their shares by the Company or not, and reflect the terms and procedures applicable in the issuing documents of the Company and within the limits provided by law and these articles of incorporation.

The Company shall not proceed to redemption of shares in the event the net assets of the Company would fall below the minimum capital foreseen in the Law of 13 February 2007 as a result of such redemption.

The redemption price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the board of directors and reflected in the issuing documents of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Company and reflected in the issuing documents of the Company. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine.

If, as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the Company or the issuing documents of the Company, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Furthermore, if, with respect to any given Valuation Day (as defined in article 14 hereof) redemption requests pursuant to this article and conversion requests pursuant to article 12 hereof exceed a certain level determined by the board of directors in relation to the number of shares in issue in a specific class of shares and reflected in the issuing documents of the Company, the board of directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the board considers to be in the best interest of the Company. Following that period, with respect to the next relevant Valuation Day, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company may redeem shares whenever the board of directors considers a redemption to be in the best interests of the Company, subject to the terms and conditions determined by the board of directors and within the limitations set forth by law, these articles and the issuing documents of the Company.

In addition, the shares may be redeemed compulsorily in accordance with article 13 "Limitation on the ownership of shares" herein.

All redeemed shares may be cancelled.

Art. 11. Transfer of shares. The transfer of shares will be permitted subject to the prior written consent of the board of directors, which shall not be unreasonably withheld if (a) all conditions laid down in the legal documentation applicable to the Company are met and (b) if the transfer complies with the following conditions: (i) it will be made in accordance with anti-money laundering rules; (ii) it will be subject to the transferee thereof fully and completely assuming in writing, prior to the effectiveness of the transfer, all outstanding obligations of the transferor under the subscription / commitment agreement entered into by such transferor / seller and (iii) the transferee is an eligible investor within the meaning of the Law of 13 February 2007.

Art. 12. Conversion. Unless otherwise determined by the board of directors for certain classes of shares in the issuing documents of the Company, shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of their shares of any class into shares of another existing class. When authorised, such conversions shall be subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the board of directors shall determine.

The conversion price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the board of directors and reflected in the issuing documents of the Company.

If, as a result of any request for conversion, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class of shares.

Art. 13. Limitations of the ownership of shares. The Company, at its discretion, may restrict or block the ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity if the board of directors considers that this ownership as such violates the issuing documents of the Company or the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg or of any other country, or may subject the Company to taxation in a country other than the Grand-Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Company.

In such instance, the Company may:

a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the shares to a person who is not authorised to hold shares in the Company;

b) proceed with the compulsory redemption of all the relevant shares if it appears that a person who is not authorised to hold such shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the shares, if it appears that one or several persons is or are owner or owners of a proportion of the shares in the Company in such a manner that this may be detrimental to the Company. The following procedure shall be applied:

1. the Company shall send a notice (hereinafter called the “redemption notice”) to the relevant investor possessing the shares to be redeemed; the redemption notice shall specify the shares to be redeemed, the price to be paid, and the place where this price shall be payable. The redemption notice may be sent to the investor by recorded delivery letter to his last known address. The investor in question shall be obliged without delay to deliver to the Company the certificate or certificates, if there are any, representing the shares to be redeemed specified in the redemption notice. From the closing of the offices on the day specified in the redemption notice, the investor shall cease to be the owner of the shares specified in the redemption notice and the certificates representing these shares shall be rendered null and void in the books of the Company;

2. the price at which the shares specified in the redemption notice shall be redeemed (the “redemption price”) shall be determined in accordance with the rules fixed by the Company and reflected in the issuing documents of the Company. Payment of the redemption price will be made to the owner of such shares in the reference currency of the relevant class, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such owner upon delivery of the share certificate or certificates, if issued, representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such redemption price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholders appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective delivery of the share certificate or certificates, if issued, as aforesaid. The exercise by the Company of this power shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

In particular, the Company may restrict or block the ownership of shares in the Company by any “US Person” unless such ownership is in compliance with the relevant US laws and regulations. The term “US Person” means any resident or person with the nationality of the United States of America or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States of America or any person falling within the definition of “US Person” under such laws.

Art. 14. Net asset value. The net asset value of the shares in every class, type or sub-type of share of the Company shall be determined at least once a year and expressed in the currency(ies) decided upon by the Company in accordance with the issuing documents of the Company. The Company shall decide the days by reference to which the assets of the Company shall be valued (each a “Valuation Day”) and the appropriate manner to communicate the net asset value per share, in accordance with the legislation in force.

I. The assets of the Company shall include:

- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- all securities, debt instruments and especially promissory notes, not listed on a stock exchange or another regulated market, as well as claims arising from loans, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities belonging to the Company;
- all dividends and distributions payable to the Company either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);
- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Company, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- the Company’s preliminary expenses, to the extent that such expenses have not already been written-off;
- the Company’s other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures; and
- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

II. The liabilities of the Company shall include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company regarding the Company but not yet paid;

- a provision for capital tax and income tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorised or approved by the board of directors of the Company; and

- all other liabilities of the Company of any kind with respect to the Company, except liabilities represented by shares. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to:

* start-up costs,

* expenses in connection with, and fees payable to, its alternative investment fund manager, investment manager(s), advisors(s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors,

* administration and domiciliary services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of issuing documents of the Company, explanatory memoranda, registration statements, financial reports), marketing and other operating expenses,

* the cost of buying and selling assets (transaction costs),

* interest and bank charges,

* taxes and other governmental charges; and

* broken deal costs.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis annually or for other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis yearly or for other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the board of directors of the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

- the value of the main assets of the Company, i.e., debt instruments and especially promissory notes, not listed on a stock exchange or another regulated market, as well as claims arising from loans, shall be equal to their nominal value plus accrued interest. This valuation will be adapted, in the event of major fluctuations in interest rates in the relevant markets or in the event of other material market developments, if such circumstances affect the value of the investments. In the event of default or another critical situation that could lead to default, or in the case of the elimination or improvement of such a situation, the Company and/or the AIFM shall decide on the basis of the information available as to whether and to what extent an adjustment should be made to the valuation of debt instruments;

- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognised pricing service approved by the board of directors of the Company. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be appraised at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the board of directors of the Company;

- the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the board of directors of the Company;

- the valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognised markets, will be based on their net liquidating value determined, pursuant to the policies established under the direction of the board of directors of the Company, on the basis of recognised financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealised profit/loss with respect to the relevant position;

- the value of other assets will be determined prudently and in good faith under the direction of the board of directors of the Company in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

The board of directors, at its discretion, may authorise the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately.

Where necessary, the fair value of an asset is determined by the board of directors, or by a committee appointed by the board of directors, or by a designee of the board of directors.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with the valuation/accounting principles specified in the issuing documents of the Company.

For each class of shares, the net asset value per share shall be calculated in the relevant reference currency with respect to each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such class (which shall be equal to the assets minus the

liabilities attributable to such class) by the number of shares issued and in circulation in such class; assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant reference currency, based on the relevant exchange rates.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision to determine the net asset value taken by the Company or by any bank, company or other organisation which the board of directors may appoint for such purpose, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

Art. 15. Suspension of calculation of the net asset value. The board of directors may suspend the determination of the net asset value and/or, where applicable, the subscription, redemption and/or conversion of shares in the following cases:

- when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets is/are closed, or in the event that transactions on such a market are suspended, or are subject to restrictions, or are impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;

- when the information or calculation sources normally used to determine the value of assets are unavailable, or if the value of an investment in the Company cannot be determined with the required speed and accuracy for any reason whatsoever;

- when exchange or capital transfer restrictions prevent the execution of transactions or if purchase or sale transactions cannot be executed at normal rates;

- when the political, economic, military or monetary environment, or an event of force majeure, prevent the Company from being able to manage normally its assets or its liabilities and prevent the determination of their value in a reasonable manner;

- when, for any other reason, the prices of any significant investments cannot be promptly or accurately ascertained;

- when the Company is in the process of establishing exchange parities in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction; and

- in exceptional circumstances, whenever the board of directors considers it necessary in order to avoid irreversible negative effects, in compliance with the principle of fair treatment of shareholders in their best interests.

In the event of exceptional circumstances that may adversely affect the interests of the shareholders or insufficient market liquidity, the Company reserves its right to determine the net asset value of the shares only after it shall have completed the necessary purchases and sales of securities, financial instruments or other assets.

The suspension of the calculation of the net asset value and/or where applicable, of the subscription, redemption and/or conversion of shares, shall be notified to the relevant persons through all means reasonably available to the Company, unless the board of directors is of the opinion that a publication is not necessary considering the short period of the suspension.

Such a suspension decision shall be notified to any shareholders requesting redemption or conversion of their shares.

Unless otherwise specified in the issuing documents of the Company, if any application for redemption or conversion is received in respect of any relevant valuation day which either alone or when aggregated with other applications so received, is ten percent (10%) or more of the net asset value of the Company, the Company reserves the right in its sole and absolute discretion (and in the best interests of the remaining shareholders) to scale down pro rata each application with respect to such relevant valuation day so that not more than: ten percent (10%) of the net asset value of the Company be redeemed or converted on such relevant valuation day. To the extent that any application is not given full effect on such relevant valuation day by virtue of the exercise of the power to pro-rate applications, it shall be treated with respect to the unsatisfied balance thereof as if a further request had been made by the relevant shareholder(s) in respect of the next valuation day and, if necessary, subsequent valuation days, until such application(s) shall have been satisfied in full. With respect to any application received in respect of such relevant valuation day, to the extent that subsequent applications shall be received in respect of following valuation days, such later applications shall be postponed in priority to the satisfaction of applications relating to the relevant valuation day, but subject thereto shall be dealt with as set out in the preceding sentence.

In addition to the above, the Company may refuse to proceed with the redemption of one or more classes of shares, when, at its sole discretion, such redemption may be detrimental to the interests of the Company and of the remaining shareholders, including when the Company experiences liquidity constraints.

Chapter IV - Administration and management of the company

Art. 16. Administration. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company.

They shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall further determine the number of directors and their remuneration and the term of their office.

Directors shall remain in office for a term not exceeding six (6) years and until their successors are approved by the Luxembourg supervisory of the financial sector and elected or they are re-elected for one (1) or several additional mandate (s). However a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the general meeting of shareholders at any time.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 17. Operation and meetings. The board of directors may choose a chairman from among its members and may elect one or more vice-chairmen from among them. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for writing and keeping the minutes of the meetings of the board of directors as well as of the meetings of shareholders.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside over all the meetings of the board of directors and of the shareholders. In his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours prior to the time set for the meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of and reasons for this emergency shall be stated in the convening notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. A special notice shall not be required for a meeting of the board of directors being held at a time and a place determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may arrange to be represented at board meetings by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director to act as a proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors may validly deliberate or act if at least the majority of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors. If the quorum is not satisfied, another meeting shall be convened.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that, in any meeting of the board of directors, the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director.

Art. 18. Minutes. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting, or by any two directors.

Copies of or extracts of the minutes, which may be used for legal or other purposes, shall be signed by the chairman and any director, or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting, or by any two directors.

Art. 19. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 20. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two (2) directors, or by the joint signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 21. Daily management and delegation. The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, be delegated to one or more directors, officers or other agents, shareholders or not, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

The Company will appoint a management company qualifying as an alternative investment fund manager ("AIFM") in compliance with the law of 12 July 2013 on alternative investment funds managers. Decision with respect to the appointment and the removal of the AIFM is made by the board of directors, subject to the prior authorization of the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF"). The AIFM, subject to the overall supervision, approval and direction of the board of directors, provides portfolio management, liquidity management, risk and compliance management services and such other support as agreed from time to time between the Company and the AIFM, subject to the investment policies and objectives set out in the issuing documents of the Company.

Art. 22. Conflict of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

For the avoidance of doubt, any director or officer of the Company who serves as a director, executive, authorised representative or employee of a company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business relations, shall not, by reason of such affiliation with such company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters related to such contracts or business dealings.

Art. 23. Indemnification. The board of directors and each member, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the AIFM and the investment manager (“Indemnified Persons”) will be exculpated and entitled to indemnification to the fullest extent permitted by law out of the assets of the Company against any cost, expense (including attorneys’ fees), judgment and/or liability reasonably incurred by or imposed upon such person in connection with any action, suit or proceeding (including any proceeding before any administrative or legislative body or agency) to which such person may be made a party or otherwise involved or with which such person will be threatened by reason of being or having been an Indemnified Person; provided, however, that any such person will not be so indemnified with respect to any matter as to which such person is determined not to have acted in good faith in the best interests of the Company or with respect to any manner in which such person acted in a grossly negligent manner or in material breach of the constitutive documents of the Company or any provisions of relevant service agreement. Notwithstanding the foregoing, advances from funds of the Company to a person entitled to indemnification hereunder for legal expenses and other costs incurred as a result of a legal action will be made only if the following three conditions are satisfied: (1) the legal action relates to the performance of duties or services by such person on behalf of the Company; (2) the legal action is initiated by a third party to the Company; and (3) such person undertakes to repay the advanced funds in cases in which it is finally and conclusively determined that it would not be entitled to indemnification hereunder.

The Company shall not indemnify the Indemnified Persons in the event of claim resulting from legal proceedings between the AIFM or the investment manager and each member, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the same.

Chapter V - General meetings

Art. 24. General meetings of the company. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the 1915 Law and by these articles of association.

The annual general meeting of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, either at the Company’s registered office or at any other location in the Grand Duchy of Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 2 p.m. on the second Monday of May. If this day is not a banking day in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting of shareholders shall be held on the next banking day. The annual general meeting of shareholders may be held abroad if the board of directors, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held in accordance with the 1915 Law and with these articles of association and may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder’s address recorded in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting of shareholders may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Each share, whatever its value, shall provide entitlement to one vote.

Fractions of shares do not give their holders any voting right.

Shareholders may take part in meetings by designating in writing or by facsimile, telegram or telex, other persons to act as their proxy.

The requirements for participation, the quorum and the majority at each general meeting are those outlined in articles 67 and 67-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending these articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty percent (50%) of the shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call, and (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting.

In accordance with article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any class or type vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class or classes, type or types shall be subject to a resolution of the

general meeting of shareholders of such class or classes. The resolutions, in order to be valid, must be adopted in compliance with the quorum and majority requirements referred herein, with respect to each class or classes concerned.

Art. 25. General meetings in a class of shares. The provisions of article 26 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 26. Termination and amalgamation of classes of shares. In the event that, for any reason whatsoever, the value of the net assets of any class of shares has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of directors to be the minimum level of such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated with reference to the Valuation Day in respect of which such decision shall be effective. The Company shall serve a notice to the shareholders of the relevant class or classes prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations. Where applicable and unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the class of shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued will, in any other circumstances, have the power, upon proposal of the board of directors, to decide the redemption of all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated with reference to the Valuation Day in respect of which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the depositary of the Company until they are remitted with the *caisse de consignation* on behalf of the persons entitled thereto, in compliance with the deadlines foreseen under the applicable legal and/or regulatory requirements.

Chapter VI - Annual accounts

Art. 27. Financial year. The financial year of the Company shall start on 1st January of each year and shall end on 31st December.

The Company shall publish an annual report in accordance with the legislation in force.

Art. 28. Distributions. The board of directors may, within the limits provided by law and these articles of incorporation, determine how the results of the Company shall be disposed of, and may from time to time declare distributions of dividends in compliance with the issuing documents of the Company.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

Any dividend distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the class or classes of shares issued by the Company.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Chapter VII - Auditor

Art. 29. Auditor. The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by a Luxembourg independent auditor (“réviseur d’entreprises agréé”) appointed by the general meeting of shareholders, which shall fix his remuneration. The auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

Chapter VIII - Depositary

Art. 30. Depositary. The Company will appoint a depositary which meets the requirements of the Law of 13 February 2007 and of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers and implementing directive AIFM 2011/61/UE (the “Law of 12 July 2013”).

The depositary shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 13 February 2007 and by the Law of 12 July 2013.

Where the law of a third country requires that certain financial instruments be held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements under the Law of 12 July 2013, the Company shall be expressly authorized to discharge in writing the depositary from its liability with respect to the custody of such financial

instruments to the extent it has been instructed by the Company or the AIFM to delegate the custody of such financial instruments to such local entity, and provided that the conditions of article 19 (14) of the Law of 12 July 2013 are met.

Chapter IX - Winding-up / Liquidation

Art. 31. Winding-up / Liquidation. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these articles of incorporation.

Whenever the share capital falls below two-thirds (2/3) of the minimum capital provided for by the Law of 13 February 2007, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of shareholders by the board of directors. The general meeting of shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth (1/4) of the minimum capital provided for by the Law of 13 February 2007; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth (1/4) of the votes of the shares represented at the meeting.

The general meeting of shareholders must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds (2/3) or one-fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be natural persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights and according to the issuing document of the Company or any contractual arrangement that may be entered into between the shareholders of the Company.

At the end of the liquidation process of the Company, liquidation proceeds not distributable to investors for any reason and remaining unclaimed after conclusion of the liquidation process shall be deposited by the depositary of the Company on behalf of entitled shareholders with the Luxembourg Caisse des Consignations.

Chapter X - General provisions

Art. 32. Applicable law. In respect of all matters not governed by these articles of incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto, and the relevant law and regulations applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, notably the Law of 13 February 2007.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The shares issued have been subscribed by responsAbility Investments AG, aforementioned, for the price of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-).

The one thousand (1,000.-) shares issued have been subscribed as follows.

All one thousand (1,000.-) shares have been subscribed by responsAbility Investments AG, aforementioned, for the price of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred thousand (100,000.-) United States Dollars (USD 100,000.-) is entirely allocated to the share capital.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

48000

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders to be held in the year 2020;

- Mr. Markus Beeler, member of the board of directors, born in Flums- Grossberg, Switzerland, on 8 June 1961, professionally residing at Josefstrasse 59, CH-8005 Zurich, Switzerland;

- Mr. Johann Will, member of the board of directors, born in Görkau (now Weismain), Germany, on 22 December 1961, professionally residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Dr. Dieter Steberl, member of the board of directors, born in Rüdeshheim, Germany, on 20 May 1962, professionally residing at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. The following person is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

KPMG Luxembourg, a société coopérative, existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 149133, having its registered office at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6008. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036722/595.

(150041821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Kanoba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.532.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 6 mars 2015 que:

Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été nommée président du conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015037968/16.

(150043255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.
